

MAIRIES DE SADROC, ST PARDOUX L'ORTIGIER, ST BONNET L'ENFANTIER

AVIS AUX FAMILLES

Année scolaire 2022 - 2023

---

Dans le cadre de la restauration scolaire, il n'est pas autorisé d'apport de nourriture extérieure par les familles au niveau des cantines, et ce essentiellement pour des raisons sanitaires. Les prescriptions médicales sont prises en compte, mais il n'est pas fait d'exception pour d'autres motifs, notamment religieux. La réglementation sanitaire et la laïcité imposent à tous les mêmes règles dans le respect de chacun.

Les maires,

S.Bruxelles

M.Dumont

D.Marsaleix



MAIRIES DE SADROC, ST PARDOUX L'ORTIGIER, ST BONNET L'ENFANTIER

AVIS AUX FAMILLES

Année scolaire 2022 - 2023

---

Dans le cadre de la restauration scolaire, il n'est pas autorisé d'apport de nourriture extérieure par les familles au niveau des cantines, et ce essentiellement pour des raisons sanitaires. Les prescriptions médicales sont prises en compte, mais il n'est pas fait d'exception pour d'autres motifs, notamment religieux. La réglementation sanitaire et la laïcité imposent à tous les mêmes règles dans le respect de chacun.

Les maires,

S.Bruxelles

M.Dumont

D.Marsaleix

